

N° 2024 /238

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an **DEUX MIL VINGT-QUATRE** le **17 OCTOBRE** à 20 heures.
Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle l'Intemporelle de Méry-sur-Oise, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Pierre-Edouard EON (+1) Maire, Alexandre DOHY (+1), Rémi DU PELOUX, Laurence BARTHELEMI, Hubert MARCHAIS, Catherine GAUTIER (+1), Bernard RIO (+1), Stanislas BARTHELEMI, Jean-Marc PECQUEUX, Eric LEMAIRE (+1), Audrey MERI, Dominique DE GOUSSENCOURT, Grégory CROZZOLO, Marie-France HOFFMANN (+1), Pascal FRANCK, Eric LEROYER, Patrice RENARD, Elodie TEIXEIRA, Denis DE GOUSSENCOURT, Jérôme DURIEUX, Maureen VAN RENSBERGEN, Frédéric LEGIEMBLE, Stéphane IMBERT formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

Marie-Claude CRESPIIN représentée par Pierre-Edouard EON
Audrey LYS représentée par Eric LEMAIRE
Chantal AMICEL représentée par Marie-France HOFFMANN
Frédérique BACQUET représentée par Alexandre DOHY
Sandrine CROZAT représentée par Bernard RIO
Nathalie JOUNEAU représentée par Catherine GAUTIER

Dominique DE GOUSSENCOURT est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

DATE DE CONVOCATION :
11 octobre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 29
PRESENTS : 23
VOTANTS : 29

Objet : Subvention exceptionnelle aux associations qui participent à l'édition 2024 du « Méry Plouz' »

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2321-1,

Vu le vote du Budget Primitif relatif à l'exercice 2024,

Considérant l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations « Loi 1901 », pour la participation des citoyens à la vie de la cité,

Considérant l'organisation par la ville de Méry-sur-Oise du « Méry Plouz' », manifestation proposant des animations sportives ludiques et de détente en direction d'un large public du 1^{er} au 12 juillet 2024 dans le parc du Château de Méry-sur-Oise,

Considérant la volonté de la ville de Méry-sur-Oise de faire participer à cet évènement les associations mérysiennes, en valorisant leur implication par l'attribution d'une subvention exceptionnelle,

Après avis de la commission Finances, affaires générales et intercommunalité du 9 octobre 2024,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal**, à l'unanimité :

VALIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle à chacune des associations mérysiennes qui ont participé au « Méry Plouz' » sur la base de 25 € TTC par heure d'animation effectuée.

PRECISE que le montant de chaque subvention est calculé à partir du nombre d'heures d'animation réellement effectuées durant le « Méry Plouz ».

ASSOCIATIONS	Nombre d'heures effectuées	Coût
A.L section Cirque	18	450 €
A.L section Maquillage	10	250 €
A.L section Magie	18	450 €
USM Aïkido	2	50 €
BCBO	33	825 €
BCFMM	16	400 €
BFVO	16	400 €
FC2M	18	450 €
La Boussole	3	75 €
FB2M	47	1 175 €
Kime Club Karaté	6	150 €
CVC	18	450 €
RCMSO	6	150 €
TCM	47	1 175 €
Compagnie les archers du Château	10,5	262,50 €
USM Tennis de Table	16,5	412,50 €
Tympanze	24	600 €
VOI Judo	8	200 €
USMAVB	47	1 175 €

DIT qu'un crédit suffisant est inscrit au Budget primitif de la Ville de l'année 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 17 octobre 2024



La secrétaire de séance,

D. Goussencourt

Dominique DE GOUSSENCOURT
Conseillère municipale



Le Maire,

Pierre-Edouard EON
Vice-Président du conseil départemental
du Val d'Oise